



## NOTE DE SYNTHÈSE N°8

### OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

#### RAPPORTEUR : Nho GALLOIS

#### EXPOSÉ

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir voté le budget primitif le 4 Avril 2023 et la décision modificative n°1 le 6 Juillet 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, décrites ci-dessous :

#### Fonctionnement

BP 2023	4 425 000€	BP 2023	4 425 000€
Dépenses réalisées	3 796 609.17€	Recettes réalisées	4 341 519.50€
Résultat de l'exercice		<b>544 910.33€</b>	

#### Investissement

BP 2023	1 856 500€	BP 2023	1 856 500€
Dépenses réalisées	1 389 252.88€	Recettes réalisées	577 006.46€
Résultat de l'exercice		<b>- 812 246.42€</b>	

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	1 080 648.32€	-	- 812 246.42€	<b>268 401.90€</b>
Fonctionnement	608 458.56€	-	544 910.33€	<b>1 153 368.89€</b>
TOTAL	1 689 106.88€	-	- 267 336.09€	<b>1 421 770.79€</b>

Les résultats de l'exercice étant positifs en section de fonctionnement et d'investissement, les résultats de clôture de l'exercice seront respectivement inscrits en recettes (002 & 001), sans qu'il soit nécessaire de prendre une délibération spécifique relative à l'affectation de résultat.



### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion 2023 de la commune annexé à la présente décision,

Considérant l'avis émis lors du pré conseil le mardi 2 Avril 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2023 de la commune.

PROJET